

38° assemblée générale de l'ARRA le 27 février 2016

La présidente, Claire Voisin-Thiberge, ouvre la séance en présentant le nouveau logo de l'association, à la fois « Association de recherches sur la région d'Ancenis » et « Aux racines de la région d'Ancenis », double formulation qui reflète les objectifs de l'association. Sont ensuite annoncées les deux réunions, l'assemblée générale extraordinaire puis l'assemblée générale ordinaire.

I - Assemblée générale extraordinaire

Assemblée convoquée pour la mise à jour des statuts.

Les modifications proposées sont présentées par Joël Justeau, secrétaire de l'association.

Association de Recherches sur la Région d'Ancenis

Salle Bossuet – 72 rue Saint-Fiacre - 44150 Ancenis

Tél. fax : 02 40 83 19 21

E-mail : arra.ancenis@wanadoo.fr

Association de Recherches sur la Région d'Ancenis

Centre administratif – Les Ursulines -

Avenue de la Davrays – 44150 Ancenis

Tél. fax : 02 53 87 91 17

Mél : arra.ancenis@sfr.fr

STATUTS

Modifiés par l'Assemblée Générale
du 17 février 2001

STATUTS

Modifiés par l'Assemblée Générale
du 27 février 2016

TITRE I - OBJET ET COMPOSITION

Article 1- Il est formé entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront ultérieurement aux présents statuts, une association

régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Article 2- Cette association, dénommée à l'origine « Groupe Ancenien de Recherche sur l'Urbanisme et l'Architecture », a pris le nom de « Association de Recherches sur la Région d'Ancenis »

le 1^{er} décembre 1978.

Article 3- Elle a pour objet, dans le cadre de la région d'Ancenis, l'étude du milieu local, la connaissance et la protection du patrimoine dans un but d'information et d'éducation populaire.

Article 4- Son siège social est fixé Salle Bossuet, 72, rue Saint-Fiacre à Ancenis. Le cas échéant, le conseil d'administration pourra procéder à son transfert.

Article 5- Elle comprend des membres actifs (personnes physiques et personnes morales) et des membres honoraires. Ils sont tenus de verser une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Les membres honoraires peuvent en être dispensés.

TITRE II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 6- L'association est administrée par un conseil composé de 15 à 21 membres majeurs, élus au scrutin secret et renouvelables par tiers chaque année.

Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Ce bureau est élu pour un an.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre.

Article 3- Elle a pour objet, dans le cadre de la région d'Ancenis, l'étude du milieu local, la connaissance, la protection **et la valorisation** du patrimoine dans un but d'information et d'éducation populaire.

Article 4- Son siège social est fixé **Centre administratif Les Ursulines, avenue de la Davrays, à Ancenis**. Le cas échéant, le conseil d'administration pourra procéder à son transfert.

Article 6- L'association est administrée par un conseil composé de 15 à 21 membres majeurs, **élus pour trois ans** au scrutin secret **par l'assemblée générale**.

Article 7- Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Les collaborateurs rétribués ou indemnisés ne peuvent assister qu'avec voix consultative aux séances de l'assemblée générale et à celles du conseil d'administration.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale doit faire mention du remboursement des frais de mission, de déplacements ou de représentation payés à des membres du conseil.

Article 8- L'assemblée générale comprend tous les membres actifs à jour de leur cotisation et âgés de plus de 16 ans.

Elle décide de l'orientation générale de l'association pour l'année à venir.

Elle se réunira au moins une fois par an et chaque fois que le conseil d'administration ou le tiers des membres de l'association l'estimeront nécessaire.

Article 9- L'assemblée générale entendra le rapport du bureau sur la gestion financière et sur la situation morale de l'association, et procédera, s'il est nécessaire, à des élections nouvelles.

Elle fixe les cotisations. Elle vote le budget.

Aux assemblées générales, le vote par procuration est admis, aucun membre ne peut disposer de plus de trois pouvoirs.

Le président ou le secrétaire est tenu de faire connaître dans les 3 mois à la sous-préfecture tous les changements dans l'administration ou la direction.

Les délibérations seront inscrites sur le registre spécial de l'association et signées du président et du secrétaire. Ce registre devra être présenté sans déplacement sur toute réquisition du sous-préfet à lui-même ou à son délégué.

Article 10- Les ressources de l'association peuvent être constituées :

- du produit des cotisations ,
- de subventions de l'Etat ou des collectivités locales,
- de dons, de legs,
- du produit des fêtes ou manifestations organisées par elle,
- du produit de publications réalisées par elle,
- de toutes les ressources autorisées par la loi.

Article 11- Un règlement intérieur pourra être élaboré et adopté en assemblée générale. Il réglera certains points de détails, non prévus par les présents statuts. Il s'appliquera à tous les membres de l'association.

TITRE III - MODIFICATION DES STATUTS

Article 8- L'assemblée générale comprend tous les membres actifs à jour de leur cotisation et âgés de plus de 16 ans.

Elle est convoquée 15 jours minimum avant la date prévue et doit réunir au moins ¼ des membres, présents ou représentés. A défaut il sera convoqué une nouvelle assemblée générale dans les 15 jours.

Elle décide de l'orientation générale de l'association pour l'année à venir.

Elle se réunira au moins une fois par an et chaque fois que le conseil d'administration ou le tiers des membres de l'association l'estimeront nécessaire.

Article 9- L'assemblée générale entendra le rapport du bureau sur la gestion financière et sur la situation morale de l'association.

Aux assemblées générales, le vote par procuration est admis, **chaque** membre ne peut disposer de plus de trois pouvoirs **en plus de sa voix.**

Le président ou le secrétaire est tenu de faire connaître dans les 3 mois à la sous-préfecture tous les changements dans l'administration ou la direction.

Les délibérations seront inscrites sur le registre spécial de l'association et signées du président et du secrétaire. Ce registre devra être présenté **au siège de l'association à la demande** du sous-préfet **ou de son représentant.**

- **du produit des publications qu'elle réalise,**

Article 12- Les propositions de modification des statuts sont présentées par le conseil d'administration ou par le tiers des membres dont se compose l'assemblée générale.

Les propositions de modification des statuts doivent être portées à la connaissance des membres de l'association 15 jours avant l'assemblée générale.

Réunie en session extraordinaire, l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la modification des statuts doit réunir le quart des membres de l'association, présents ou représentés.

À défaut, une nouvelle assemblée est convoquée, à quinze jours au moins d'intervalle ; elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de présents.

TITRE IV – DISSOLUTION

Article 13- Convoquée spécialement à cet effet, l'assemblée générale appelée à décider la dissolution de l'association doit être composée au moins de la moitié des membres plus un.

À défaut, l'assemblée est à nouveau convoquée, à quinze jours au moins d'intervalle ; elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité absolue des membres présents.

Article 14- En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

Les biens sont dévolus à des associations similaires du Pays d'Ancenis, le cas échéant agréées par le ministère de l'Éducation nationale.

Statuts approuvés par l'assemblée générale du 17 février 2001

Certifié exact

Article 12- Les propositions de modification des statuts **doivent être soumises à une assemblée générale extraordinaire** par le conseil d'administration ou par le tiers des membres dont se compose l'assemblée générale.

Elles doivent être portées à la connaissance des membres de l'association 15 jours avant **cette** assemblée générale **extraordinaire**.

Cette assemblée générale appelée à se prononcer sur la modification des statuts doit réunir le quart des membres de l'association, présents ou représentés.

À défaut, l'assemblée est à nouveau convoquée, à quinze jours au moins d'intervalle ; elle peut délibérer **alors** valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Statuts approuvés par l'assemblée générale en date du 27 février 2016

Certifié exact

L'ensemble des modifications est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (vote à main levée).

II - Assemblée générale ordinaire

La présidente présente les excuses des élus et des membres de l'A.R.R.A qui ne peuvent être présents à cette assemblée générale ; elle remercie la ville d'Ancenis pour la mise à disposition de la salle de la Corderie, ce qui permet, comme chaque année, la tenue de l'assemblée générale.

Un hommage est rendu aux membres de l'ARRA disparus en 2015 et début 2016, parmi lesquels Ernest Monchâtre, Bernard Garreau, Elisabeth Carroget, Pierre Clermont, Elisabeth Derouineau, Simone Souffrant et François Harel.

Rapport d'activités 2015 présenté par Joël Justeau, secrétaire.

Voici maintenant 37 ans que l'ARRA a été créée grâce à un groupe de personnes passionnées d'histoire et désireuses de transmettre et de valoriser le patrimoine de la région d'Ancenis.

Au fil de toutes ces années, l'ARRA s'est développée et a enrichi son fonds documentaire et iconographique. Sa bibliothèque est ouverte le mardi et le jeudi pour tous ceux qui recherchent des renseignements sur la région. Guillemette, la secrétaire de l'association, et des bénévoles sont là pour répondre aux demandes.

Le 1^{er} vendredi après-midi de chaque mois, un bénévole de l'ARRA se tient à la disposition de tous ceux qui désirent rechercher leurs ancêtres et faire leur arbre généalogique grâce aux bases de données du CGLA. Une trentaine d'adhérents ont suivi cette initiation au cours de l'année 2015.

Tout au long de l'année, des membres de l'ARRA travaillent à l'élaboration de la revue. L'année 2015 a vu la parution du n° 30 dont la sortie a eu lieu le 28 novembre. Cette revue a fait l'objet d'une nouvelle mise en page qui a demandé un travail de réflexion avec un professionnel...

Les activités de l'ARRA se font aussi en commissions :

La généalogie poursuit son travail de collecte d'actes d'état civil dans les communes du pays d'Ancenis et les communes limitrophes. Le 30 mars ont été remises à Saint-Herblon les tables de mariages, ce qui couronne le travail entrepris depuis des années par des bénévoles. *L'archéologie* suit les fouilles qui se déroulent dans la région. Celles de Varades et Saint-Florent faites en 2012 ont fait l'objet d'un article approfondi dans le dernier numéro.

Le patrimoine religieux enrichit son fonds documentaire en complétant les dossiers faits sur chaque commune.

La bibliothèque s'enrichit chaque année de revues et d'ouvrages documentaires et historiques, ainsi que de photos et de cartes postales anciennes.

L'année 2015 a été marquée de quelques temps forts :

- Le 28 février, lors de l'assemblée générale, 2 nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration de l'ARRA : Véronique Poirier-Vételé et Yvon Le Charlès.
- Le 7 mars à Ancenis, ont eu lieu les 9^e « cousinades » afin de renseigner les personnes désireuses de réaliser leur arbre généalogique. Peu de monde à ces cousinades, ce qui a occasionné une réflexion au sein de l'ARRA pour proposer une véritable initiation à la généalogie sous une forme différente : cette année, elle a fait l'objet d'une « porte ouverte » qui a rencontré un vrai succès.
- Les 19 et 20 septembre au château d'Ancenis se sont déroulées les journées européennes du patrimoine autour du logis Renaissance restauré : le 20 : inauguration du logis, conférence de Bertrand Boquien et le 21, visite guidée avec des bénévoles de l'ARRA : Bertrand, Claire et Bernard qui ont dû faire face à un afflux de visiteurs sans précédent.
- Le 26 septembre a été proposée aux adhérents une visite du domaine de Vieille Cour à Oudon. Une réflexion est en cours pour savoir s'il faut proposer ce genre de visites aux adhérents.
- Le 28 novembre, dans la salle Loire mise à notre disposition par la municipalité d'Ancenis, l'ARRA lançait sa revue n° 30 dans une mise en page remaniée sur des sujets variés et documentés.

L'ARRA œuvre également avec des associations et des organismes locaux :

- L'association « Patrimoine d'hier pour demain » de Varades, qui organisait le 21 juin dans le cadre de la journée de patrimoine de pays un circuit sur le thème « le Moyen Age encore présent ».
- La COMPA avec laquelle l'ARRA a passé une convention. L'ARRA fournit notamment un article historique dans le bulletin trimestriel Compact
- Le Comité de la Loire pour demain
- Patrimoine culturel Loire
- Les associations généalogiques CGLA et AGENA
- Le Syndicat d'Initiative d'Ancenis
- Diverses associations historiques...

Pour conclure : la vitalité de notre association est due en grande partie à tous les bénévoles qui œuvrent, pour certains dès le début, au sein de l'ARRA, mais aussi à vous, les adhérents, qui soutenez notre action, pour certains aussi dès le début.

Rapport financier présenté par André Peltier, trésorier (en annexe).

Claire Voisin-Thiberge signale qu'en 2015 les comptes ont été vérifiés par un professionnel, adhérent de l'ARRA, afin de contrôler les dépenses et rendre compte aux financeurs.

Dépenses : moins de dépenses pour les fournitures, car la communication avec les adhérents se fait de plus en plus par internet ; cependant cette année ont été achetées des pochettes spéciales pour protéger les cartes postales anciennes.

Matériel : achat d'un onduteur et de matériel de sauvegarde informatique.

Recettes :

Nombre d'adhérents en baisse (150), donc un peu moins de cotisations. En généalogie, 28 personnes inscrites.

Dons : kilomètres effectués par les adhérents pour certaines recherches, et considérés comme dons, ou dons financiers associés aux cotisations : l'ARRA est une association d'intérêt général, et ces dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Revue : ventes en baisse d'environ 50 exemplaires par rapport à 2014.

Publicités pour la revue : en baisse, et difficiles à trouver.

Bilan comptable :

Les résultats sont plutôt satisfaisants, égaux à ceux de l'année dernière ; mais en 2014 il y avait eu un don exceptionnel de 1 000 € ; donc dans l'ensemble c'est un bon résultat. Les recettes étant restées quasiment les mêmes, c'est la diminution des charges qui a permis d'y arriver.

Un problème pour le stock de revues qui reste trop important ; au fil du temps, celles-ci risquent de se déprécier et leur stockage a un coût.

Claire Voisin-Thiberge précise que, bien que les objectifs de l'association ne soient pas de faire des bénéfices, les réserves ont considérablement fondu depuis quatre ans. Elle rappelle l'aide substantielle apportée par la ville d'Ancenis, qui réduit de moitié le loyer pour l'ARRA.

Budget prévisionnel présenté par André Peltier.

Dépenses : L'assurance augmente en raison de l'importance des documents de la bibliothèque.

Personnel : le secrétariat passera de 3 à 2 jours par semaine à partir du 1^{er} juillet (fin du projet qui nécessitait la journée supplémentaire).

Matériel : le matériel de l'ARRA est obsolète : l'ordinateur le plus récent a neuf ans !

Revue : sont prévus moins d'exemplaires mais un index sera édité, ce qui va augmenter le coût unitaire des revues.

Au total, un budget qui n'est pas encore en équilibre : un déficit de 2 200 € est prévu.

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés (vote à main levée).

Renouvellement du tiers sortant

Les administrateurs sortants sont : Marie-Hélène Baranger, Catherine Bourry, Daniel Boutrouelle, Martine Corabœuf, Bernard Perrouin, Marc Vincent et Claire Voisin-Thiberge, qui se représentent.

Deux administrateurs ont présenté leur démission et deux nouveaux candidats postulent: Murielle Guignard, historienne de formation, médiatrice culturelle et bibliothécaire ; Michel Jeanneau, ancien maire de Vritz, passionné d'histoire, qui effectue notamment des recherches sur les morts de la guerre 14-18 et les faux-sauniers de sa commune.

Résultats du vote : tous les candidats sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

Les projets 2016

La généalogie est présentée par Véronique Poirier-Vételé qui rappelle les méthodes de collecte des bénévoles et commente le tableau des relevés dans les communes du pays d'Ancenis. Ceux des mariages sont pratiquement finis, sauf pour Le Fresne-sur-Loire.

Véronique Poirier-Vételé rappelle l'intérêt de la consultation des bases à l'ARRA avant de faire les recherches sur Internet. La permanence pour la généalogie a toujours lieu le 1^{er} vendredi du mois sauf en juillet et août et il est possible de prendre rendez-vous pour d'autres moments.

Les cousinades, ayant rencontré peu d'intérêt, ont été remplacées par des portes ouvertes qui ont connu un succès appréciable : 16 personnes sont venues, dont 3 ont pris leur adhésion à l'association.

La cotisation passe à 24 €. Il s'agit d'une augmentation importante, mais rendue nécessaire pour s'harmoniser avec la cotisation du CGLA, association avec laquelle l'ARRA a passé une convention.

Cette augmentation est adoptée à l'unanimité (vote à main levée).

Jérôme Brétignières, président du CGLA (Centre généalogique de Loire-Atlantique) et Daniel Grimaud présentent les nouveautés de cette association : le site est en cours de réfection avec un nouveau logiciel plus performant ; cela amènera à revoir et élargir la convention avec l'ARRA, comme pour les autres antennes du CGLA. Des initiations à la généalogie sont même possibles à Ancenis.

Bernard Chazé, président de l'A.Gen.A, indique que son association connaît une progression du nombre d'adhérents, surtout en raison de la politique de rappel des anciens adhérents et de l'augmentation du nombre de relevés. La moitié de ces adhérents viennent du Maine-et-Loire, les autres de toute la France et même de l'étranger. Il y a aussi de nombreuses connexions sur le site. En projet : le relevé des actes notariés, ce qui est particulièrement intéressant pour reconstituer les modes de vie de nos ancêtres.

L'archéologie (Marc Vincent)

La restauration du logis Renaissance est terminée.

À Saint-Géréon les fouilles entreprises avant la construction du lotissement Le Prieuré n'ont donné que de maigres résultats : quelques poteries vernissées et peut-être un morceau de tuile.

Concernant le dolmen de *la Pierre couvretière*, l'entretien de la végétation n'a été effectué qu'une fois en 2015 et le site reste sale. Le panneau est en piteux état. Marc Vincent suggère la pose d'une corbeille à ordures, un entretien trois fois par an et une signalétique provisoire.

Monsieur Tobie, maire d'Ancenis, s'engage à améliorer la situation. Madame Charles précise que l'entretien se fait chaque fois que des dépôts sauvages sont signalés, mais il n'y a pas assez de personnel pour nettoyer le site régulièrement.

La bibliothèque

Claire Voisin-Thiberge présente les acquisitions : deux livres sur l'histoire de la Bretagne (premiers ouvrages d'une encyclopédie) et des livres sur la Loire. D'autres ouvrages ont été donnés par le musée du château des ducs de Bretagne.

Matériel informatique : un serveur et un onduleur ont été achetés en 2015, et en 2016 4 postes seront donnés à l'ARRA à la suite de leur déclassement dans un lycée de la région. Cela permettra de mettre 3 postes à la disposition du public.

Bertrand Boquien présente un travail en cours sur les actes notariés, travail que mène depuis des années Monsieur Rouziou à Nantes. Ce travail a notamment permis de retrouver le nom de l'architecte du couvent des Ursulines.

Le 30 mars 2015 a eu lieu aux Archives départementales une formation sur le traitement et la numérisation des documents iconographiques (cartes postales, photos, etc.) : ont été abordés les types de documents, les dangers qu'ils encourrent et les moyens de conservation, les droits d'auteur et de reproduction...

À l'ARRA des pochettes spéciales ont été achetées pour la conservation des cartes postales. Le projet de l'association est d'enrichir le fonds par des photographies, cartes postales, vues aériennes, de rechercher de vieux films et de numériser les documents.

Est également prévue la rénovation du site internet, avec la mise en ligne des articles non accessibles en version papier (les treize premières revues sont épuisées) dans la mesure où les auteurs ou ayant-droit auront donné leur autorisation.

Le 12 mars auront lieu au logis Renaissance deux conférences données par Bertrand Boquien et Fabien Briand, archéologue. Ce dernier présentera les deux campagnes de fouilles menées au château en 2013-2015. Bertrand Boquien fera une synthèse sur l'évolution architecturale du château. Ces conférences seront suivies d'une visite du Logis. D'autres conférences peuvent être envisagées à l'avenir.

La ville d'Ancenis a facilité l'organisation de cette journée, et a également accepté que Laure Adam, médiatrice culturelle, intervienne à l'ARRA pour aider les guides bénévoles de l'association.

Journées européennes du patrimoine

Elles auront lieu les 17 et 18 septembre 2016, sans doute au logis Renaissance du château d'Ancenis. Un projet est en cours avec le syndicat d'initiative de la ville d'Ancenis.

Les Journées du patrimoine de pays auront lieu les 18 et 19 juin, sur le thème « *Métiers et savoir-faire* ».

La revue

Elle a pu se renouveler grâce au travail bénévole d'Aurélien Armide, adhérent à l'ARRA et maquettiste professionnel.

Présentation rapide du sommaire de la revue n° 31 qui sera présentée au public le 1^{er} samedi de décembre 2016 à Mésanger.

- Histoire d'une commune : Mésanger ;
- Ingrandes au XIII^e siècle ;
- La pierre de Bretagne ;
- La Première guerre mondiale : parcours de trois soldats et Bataille de la Somme (Péronne) ;
- L'assassinat du maire de Saint-Herblon en 1794 ;
- Activités d'hier et d'aujourd'hui: les tanneries d'Ancenis ;
 les tisserands de Riaillé ;
 une entreprise : Eolane au Fresne-sur-Loire ;
- Archéologie : une hache en pierre ;
- Patrimoine religieux : la chapelle de la Hardière à Mésanger ;
- une chanson ;
- Les rubriques *brèves* et *courrier des lecteurs*.

Patrimoine religieux (Joël Justeau)

Après la création des nouvelles paroisses, les archives des anciennes ont été déposées à l'évêché mais restent accessibles au public.

Vingt dossiers sur le patrimoine religieux sont désormais complets ; d'autres sont en cours et il manque ceux d'Oudon, Couffé, Saint-Herblon, du Fresne-sur-Loire et de Montrelais. Un appel est lancé aux bonnes volontés pour y remédier.

Claire Voisin-Thiberge précise que les dossiers concernent le mobilier des églises, les calvaires, les chapelles, les statues mais aussi les orgues et autres objets, souvent oubliés, ainsi que les monuments aux morts dans les églises et les vitraux.

Autres

Conventions à renouveler :

- avec la COMPA : l'ARRA contribue à la revue *Compact*, est en lien avec le réseau des bibliothèques de la COMPA, fournit documentation et renseignements au public et anime des visites guidées. Elle peut aussi participer à des études.
- avec la ville d'Ancenis : pour les œuvres et objets en dépôt et pour les projets. Madame Charles précise qu'un partenariat a déjà été mis en place pour l'inauguration du château (logis Renaissance) et pour les conférences. Elle évoque la possibilité d'un cycle de conférences qui seraient présentées au château et annonce la tenue des journées européennes de l'artisanat d'art dans le logis Renaissance, du 1^{er} au 3 avril 2016.

Le 2 avril le château de Vair sera ouvert au public. L'ARRA y sera présente.

L'ARRA travaille aussi avec le Souvenir français, le Syndicat d'initiative et d'autres associations patriotiques pour un projet de commémoration à Mésanger.

En raison des nombreux projets, la présidente de l'ARRA lance à nouveau un appel à toutes les bonnes volontés (pour la généalogie, le patrimoine religieux, le classement de l'iconographie...) et signale qu'existe désormais dans la revue une rubrique *Courrier des lecteurs* qui permet aux adhérents de donner leur avis. Seront également bienvenues les suggestions de visites, comme par exemple la sortie à Vieille Cour (Oudon).

Une question est posée sur l'état des ruines de Vieille Cour. Véronique Poirier-Vételé répond que les ruines ont beaucoup changé grâce au travail des propriétaires ; les lieux sont désormais accessibles au public (sous sa propre responsabilité).

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôt l'assemblée générale en remerciant les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire de séance

Véronique MARCHÉ